



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE (PJJ)
98, quai de la Rapée
75570 - Paris cedex 12
T. 01 43 47 81 80 – F. 01 43 47 83 47

MAÎTRE
D'OUVRAGE

PROJET DE RENOVATION DE L'UNITE EDUCATIVE D'HEBERGEMENT COLLECTIF DE VILLIERS-SUR-MARNE

PHASE DCE DESCRIPTIF LOT N°04 FACADES – RAVALEMENT – ECHAFAUDAGES EXTERIEURS



aklaarchitectes

AKLA ARCHITECTES
60 rue des Vignoles
75020 - PARIS
T. 01 43 71 71 71

ARCHITECTE
MANDATAIRE

 **GEC ingénierie**

Groupe d'étude et de coordination pour le bâtiment et l'industrie

GEC

Tour d'Asnières
4 Avenue Laurent Cély
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
T.01 55 20 93 50

INGENIERIE

INGENIERIE TCE

REFERENCE DOCUMENT	DU	EMETTEUR	CODE AFFAIRE	TYPE DE DOCUMENT	INDICE	DATE
		GEC	3620	Notice	1	Mai 2026

SOMMAIRE

CHAPITRE 0 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES.....	4
Art. 0. 1 - Objet du document	4
Art. 0. 2 - Consistance des travaux et prestations dues.....	4
Art. 0. 3 - Visite des lieux.....	4
Art. 0. 4 - Normes et règlements	4
Art. 0. 5 - Hypothèse de base.....	5
0.5.1 - Charges climatiques.....	5
0.5.2 - Charges sismiques.....	5
0.5.3 - Amiante	5
0.5.4 - Plomb	5
0.5.5 - Termites	5
0.5.1 - Etanchéité à l'air.....	5
Art. 0. 6 - Echafaudages.....	5
Art. 0. 7 - Moyens de levage.....	5
Art. 0. 8 - Marques et fournisseurs	5
Art. 0. 9 - Echantillons	5
Art. 0. 10 - Matériaux	6
Art. 0. 11 - Prise de possession.....	6
Art. 0. 12 - Sécurité du personnel de chantier.....	6
Art. 0. 13 - Responsabilité en cours de travaux	6
Art. 0. 14 - Nature et qualité des supports.....	6
Art. 0. 15 - Tolérances d'exécution.....	6
Art. 0. 16 - Essais techniques.....	6
Art. 0. 17 - Protection des ouvrages.....	7
Art. 0. 18 - Nettoyage de chantier.....	7
Art. 0. 19 - Dossier des ouvrages exécutés	7
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
Art. 1. 1 - Echafaudages, protections	8
Art. 1. 2 - Piochage et réparation des épaufrures – bâtiment existant.....	8
Art. 1. 3 - Pieds de bâtiment.....	9
Art. 1. 4 - ITE – Enduit sur isolant en panneaux de fibres de bois	9
Art. 1. 5 - ITE - Bardage bois ventilé sur isolant en laine de bois	10
Art. 1. 6 - Bardage bois sur maçonnerie enduite.....	11
Art. 1. 7 - Dispositif anti-franchissement intégré à la façade bardage bois	11
Art. 1. 8 - Isolation et habillage en tôle thermolaquée des poteaux entre fenêtre.....	12
Art. 1. 9 - Habillage de façades par chevrons mélèze	12
Art. 1. 10 - Couvertines sur acrotères	12
Art. 1. 11 - Couvertines sur JD file 3/3'.....	12
Art. 1. 12 - Joints de dilatation verticaux	13
Art. 1. 13 - Peinture type Hydro- pliolite	13
Art. 1. 14 - Lasure sur béton.....	13
Art. 1. 15 - Nettoyage des piliers brique	14
CHAPITRE 2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX - VARIANTE.....	15
Art. 2. 1 - VARIANTE 2- ITE avec isolant en laine minérale	15
Art. 2. 2 - VARIANTE 3- plafonds suspendus extérieurs	15

CHAPITRE 0 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

Art. 0. 1 - Objet du document

Le présent descriptif a pour but de définir les travaux et fournitures nécessaires à l'exécution des travaux de Façade - Ravalement - Échafaudages extérieurs à réaliser dans le cadre du projet de rénovation de l'unité éducative d'hébergement collectif de Villiers-sur-Marne

Art. 0. 2 - Consistance des travaux et prestations dues

L'entreprise doit les travaux et les prestations ci-après :

- Le matériel, les échafaudage et engins nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- La réception des supports. L'exécution des travaux de ravalement équivaut à la réception des supports.
- La diffusion de ces documents d'exécution aux différents intervenants et à la cellule de synthèse
- L'exécution de ses travaux par des personnes qualifiées et conformément aux règles, DTU et normes en vigueur.
- Les ouvrages et prestations décrits dans présent CCTP et dans le Corps d'état 00 prescriptions communes.
- La mise en place des protections et mesures de sécurité du personnel,
- La mise en place de la clôture pour délimiter les zones d'activité,
- La fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux définis dans le descriptif,
- La protection de ses ouvrages, jusqu'à réception.
- L'évacuation et le transport, de tous les gravats en décharge publique,
- Le nettoyage en cours et fin du chantier,
- Le dossier des ouvrages exécutés.

Y compris toutes sujétions de fourniture, et pose, de levage ou de descente des matériaux et des personnels.

Art. 0. 3 - Visite des lieux

L'entreprise est réputée avoir visité les lieux préalablement à la remise de son offre, et ne pourra arguer un quelconque écart éventuel entre ces plans et la réalité, pour justifier un supplément à son marché.

Art. 0. 4 - Normes et règlements

Les travaux de toute nature du présent document seront soumis dans les articles qui vont suivre, impérativement, sauf dérogation formelle et précise aux normes suivantes :

- EUROCODES,
- Spécifications des Cahiers Techniques Générales éditées par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et tous Documents Techniques Unifiés (D.T.U.),
- Répertoire des ensembles et des éléments fabriqués du bâtiment édité sous les auspices du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (R.E.E.F) et composé de documents qui font l'objet de l'agrément du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment après avis et sur proposition de la Commission de la Codification Technique,
- Normes Françaises de l'Association de Normalisation (A.F.N.O.R.) homologuées par arrêté ministériel à la date de la soumission,
- La législation concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs.
- Législations, Règlements, normes & DTU, en vigueur à la date de soumission

Et en particulier :

- Le règlement de sécurité incendie contre les risques d'incendie et de panique / Bâtiment ERP
- Les D.T.U : La liste ci-après n'est pas limitative.
- Les CPT – Documents généraux d'Avis Techniques
- Les règles et/ou recommandations professionnelles, ci-après :
 - Règles APSAD (Assemblée Plénière de Société d'Assurances Dommages)
 - Règles APSEL (Association Professionnelle pour les mises en œuvre des Etanchéités Liquides)
- Normes NF énumérées dans les DTU et les annexes, ainsi que l'ensemble des normes régissant les produits & matériaux mis en œuvre sur le chantier.

- Normes NF P 0 – Bâtiment & génie civil
 - NF P 04 - Tolérances
 - NF P 82 à NF P 87 - Ouvrages & équipements divers
 - NF P 85 - Produits pour joints
- Avis techniques délivrés par le CSTB pour les produits ou les procédés non traditionnels utilisés par l'entrepreneur.
- Tous les procédés et toutes les techniques mis en œuvre dans le cadre de la construction devront être titulaires d'un avis technique en cours de validité.

Joints « DTU 44 » :

- NF DTU 44.1 Etanchéité des joints de façade par mise en œuvre de mastics
 - Normes homologuées NF 84-204-1-1, 204-1/A1, 204-1-2, 204-1-2/A1, 204-2, 204-2/A1, 204-

Revêtements minces « DTU 59 »

- NF DTU 59.1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi épais, ou épais
 - Normes homologuées NF DTU 59.1 P1-1, P1-2 & P2

Art. 0. 5 - Hypothèse de base

0.5.1 - Charges climatiques

- Vent : Zone 2 site normal.
- Neige : Zone 1A.

0.5.2 - Charges sismiques

- Eurocodes 8 : Zone 1

0.5.3 - Amiante

L'amiante a été retiré par les travaux du lot 01.

0.5.4 - Plomb

La peinture au plomb a été retirée par les travaux du lot 01.

0.5.5 - Termites

Selon l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2000 et du 13 novembre 2000, l'avenue Camille Roy n'est pas implantée dans une zone contaminée.

0.5.1 - Etanchéité à l'air

L'étanchéité à l'air des bâtiments devra respecter l'objectif mesuré de : $Q_4 < 1 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$ pour une mesure parois déperditives.

Le test d'étanchéité à l'air pour l'ensemble du bâtiment sera réalisé par le lot menuiseries extérieures.

Art. 0. 6 - Echafaudages

Les échafaudages de façades sont posés par le titulaire du présent lot, en coordination avec les titulaires des autres lots et de l'avancement des extensions à Rdc.

Les échafaudages pourront être utilisés par les autres corps d'état et resteront en place jusqu'à la fin des travaux du menuiseries extérieures.

Art. 0. 7 - Moyens de levage

L'entreprise doit intégrer dans son offre tous les moyens de levage nécessaires à la réalisation de ses travaux.

Art. 0. 8 - Marques et fournisseurs

Le présent C.C.T.P. fait parfois référence à des produits et à des marques précises de manière à fixer les qualités minimales d'aspect et techniques des prestations à fournir par l'Entrepreneur. Ce dernier a la possibilité de proposer d'autres produits de qualités équivalentes sous réserve de l'accord du Maître d'Œuvre.

Art. 0. 9 - Echantillons

Avant toute exécution, plusieurs échantillons de chaque produit seront présentés par l'Entreprise et soumis à l'agrément de la Maîtrise d'Œuvre :

- Echantillon d'enduits, tôle thermolaquée d'habillage d'embrasure, etc.
- Echantillon de bardage bois, chevron etc.

Art. 0. 10 - Matériaux

Les produits à mettre en œuvre sont désignés dans le présent devis descriptif par leur famille d'appartenance.

Il est fait mention de leur marque, mais l'Entreprise a la faculté de proposer d'autres produits que ceux cités. Dans ce cas, l'Entreprise devra joindre, à l'appui de sa proposition, la liste des produits qu'elle se propose d'utiliser, dont les familles seront obligatoirement équivalentes à celles imposées dans le présent devis descriptif.

Tous les produits devront provenir de fabricants notoirement connus, et devront être accompagnés de leur fiche d'identification avec une attestation du fabricant des produits que l'Entreprise se propose d'utiliser indiquant qu'il est en mesure de vérifier, par analyse à sa charge, que tout produit prélevé sur le chantier vient de ses usines et est conforme à la proposition et qu'il dispose, dans la région, d'un représentant technique qualifié.

Art. 0. 11 - Prise de possession

Au niveau de l'interface entre corps d'état : l'Entrepreneur vérifiera, tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages exécutés ou à réaliser par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses propres prestations

Art. 0. 12 - Sécurité du personnel de chantier

L'attention de l'Entreprise est attirée sur le fait, qu'un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé sera nommé par le Maître de l'Ouvrage et que toutes les prescriptions définies, dans le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, font partie intégrante du marché de l'Entreprise et qu'elles doivent être prises en compte dans l'offre de prix.

Toutes mesures de sécurité du personnel de l'Entreprise, seront prises suivant la législation en vigueur, en fonction de l'avancement des travaux, et laissées en l'état jusqu'à la terminaison complète de ceux-ci.

Art. 0. 13 - Responsabilité en cours de travaux

L'Entreprise a la responsabilité de la conservation de ses approvisionnements et de ses travaux. Elle garde cette responsabilité jusqu'à réception des bâtiments. Cette responsabilité porte sur tous les dégâts que pourraient subir les ouvrages pendant qu'elle en a la charge et quelle qu'en soit la cause.

Dégâts causés

L'Entreprise sera dans l'obligation de remplacer à ses frais tous les matériaux qu'elle aurait cassés ou détériorés au cours de ses travaux et supportera la valeur de tous les dégâts occasionnés à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux par suite de manque de soins, de préservations ou de précautions indispensables.

Art. 0. 14 - Nature et qualité des supports

Les éléments de façade seront à poser, sur ossature béton armé ou parpaings. L'entreprise devra donc tenir compte des tolérances des DTU correspondants pour la constitution de ses ouvrages.

Compte tenu des supports, une réception contradictoire sera organisée entre les Corps d'état Gros-Œuvre et le présent Corps d'état, et ce avant toute intervention de pose par l'Entrepreneur. En cas de scellement et réservations, il sera procédé à l'inspection de ces dispositions.

Art. 0. 15 - Tolérances d'exécution

Les tolérances d'exécution sont celles définies par les DTU et Normes.

Art. 0. 16 - Essais techniques

Les essais techniques seront entrepris à la demande du Maître d'Œuvre ou du Bureau de Contrôle aussi souvent que nécessaire pour assurer le respect des qualités exigées dans les documents du marché.

Ces essais techniques, dont le coût est compris dans le montant forfaitaire des travaux, comprendront notamment :

- L'analyse d'échantillons des matériaux utilisés,
- Les prélèvements sur place pour le contrôle de la composition des revêtements, de la nature et des épaisseurs des matériaux utilisés,
- Essais de résistance mécanique des matériaux,
- Essais de contrôle des caractéristiques physiques de matériaux,

Les essais seront réalisés dans des laboratoires agréés par le Maître d'Œuvre et feront l'objet de procès-verbaux portant mention de :

- L'identification du laboratoire d'essais,
- L'origine, la nature et la date de prélèvement des matériaux,
- La destination des matériaux (emplacement, chantier),
- La date des essais,
- Le rappel des qualités exigées,
- Les résultats des essais et leur conclusion.

Art. 0. 17 - Protection des ouvrages

L'entrepreneur devra assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux en particulier dans les zones d'activité des autres entreprises.

Art. 0. 18 - Nettoyage de chantier

L'entreprise est tenue de procéder, à ses frais, à un nettoyage hebdomadaire sur toutes les zones où elle intervient, pour débarrasser les surfaces des matériaux inutilisés et déchets de mise en œuvre.

Si cela s'avère nécessaire, la Maîtrise d'Œuvre se réserve la possibilité de missionner le lot gros œuvre pour effectuer le nettoyage en lieu et place de l'entreprise, les frais correspondants étant portés au compte de l'entreprise par le biais du compte inter-entreprises ou le compte prorata.

Art. 0. 19 - Dossier des ouvrages exécutés

Le titulaire du présent Corps d'état devra établir et diffuser un dossier DOE comprenant entre autres :

- Les plans d'exécution des ouvrages avec les détails spécifiques à l'opération et les interfaces entre Corps d'état. Ces plans devront comporter un plan de repérage au 1/100° et des coupes et détails au 1/20° et 1/50°,
- Les plans de détails spécifiques, repérés sur les plans d'implantation générale, avec les interfaces des autres Corps d'état (gros Œuvre et second œuvre),
- Le répertoire des matériaux et matériels utilisés indiquant leur provenance, leur nature, leurs conditions de mise en œuvre,
- Les procès-verbaux des essais techniques,
- Les procès-verbaux de classement au feu des matériaux utilisés,
- Les notices d'entretien des ouvrages et des matériaux qui les composent.

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Art. 1. 1 - Echafaudages, protections

Description :

Fourniture et pose des Installation y compris location pour toute la durée du chantier de ravalement d'un échafaudage tubulaire comprenant planchers, garde-corps avec plinthes et échelles d'accès.

Y compris toutes sujétions de pose avec supports bois sur la piste chantier prévue au lot Gros œuvre, sur une bande de 3m de large en pied des façades ou au-dessus des couvertures des extensions du Rdc.

Y compris toutes sujétions de pose au droit des décrochés de façades et des extensions.

Mise en place de bâches de protection sur l'ensemble de l'échafaudage.

Mise en place sur le 1er plancher d'échafaudage d'un système d'alarme comprenant :

- Central GSM/GPRS
- Caméras avec détecteurs de mouvements 24/7
- Alarme lumineuse
- Affichage dissuasif

Plancher de garantie au premier niveau de l'échafaudage, par mise en place de panneaux de contreplaqué sur ossature assurant une protection efficace, avec doublage par film polyane et création d'une goulotte pour évacuation des eaux

L'échafaudage devra permettre l'installation de levage des matériaux de couverture-étanchéité.

Y compris attestation de vérification des échafaudages par un organisme compétent, panneaux signalétiques réglementaires.

Mise en place d'une protection en pied qui interdise toute possibilité d'accès par des tiers en dehors ou pendant les périodes d'ouverture de chantier. Les échafaudages ne doivent être accessibles qu'aux entreprises du chantier.

Y compris toutes sujétions de démarches administratives et règlements de frais de voirie (pour local vélos et OM) liés à ces démarches administratives

Localisation :

Pour toutes les façades et pignons, y compris locaux vélos et OM selon plans Architecte.

Prix :

Pose au m²

Location au mois

Dépose au m²

Art. 1. 2 - Piochage et réparation des épaufrures – bâtiment existant

Description

Reprise des désordres de façades, décollements d'enduits existants et épaufrures. La prestation comprend le piochage et la réparation des enduits existants suite au curage des revêtements de façade existants réalisé par le lot01, le scellement d'armatures complémentaires si nécessaire et les reprises au mortier de résine avec des produits type SIKATOP 108 ARMATEC (SIKA) et SIKATOP 122 F REPARATION (SIKA) ou équivalent.

Localisation :

Selon plans architecte : façades existantes y compris acrotères existants (têtes et 2 faces).

Prix :

Au m².

Art. 1. 3 - Pieds de bâtiment

Description

Fourniture et pose d'un isolant de type PERIBOARD ultra+ ou équivalent, de résistance thermique 4.5 m².K/W, collé sur le flanc extérieurs des longrines et des réhausses de longrines, en continuité de l'isolant collé contre le flanc extérieur des réhausses des longrines.

Cet isolant sera posé en continuité de l'isolant posé contre les longrines par le lot 02.

Fourniture et mise en place des armatures normales type Sto-Fibre de verre ou équivalent.

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de finition de type STO StoSilco® K/R/MP ou équivalent, de caractéristique technique A2-s1, d0 conforme à la norme EN 13501-1.

Localisation :

Pour toutes les façades (bâtiment neuf et bâtiment existant) selon plans Architecte.

Prix :

Au m².

Art. 1. 4 - ITE – Enduit sur isolant en panneaux de fibres de bois

Description

Fourniture et mise en œuvre d'un système d'isolation thermique extérieur biosourcée de type STO THERM WOOD2 ou équivalent, possédant avis technique CSTB.

Le système sera un ITE avec isolant à bords droits, en fibre de bois conforme à la norme EN 13171. L'épaisseur conforme au calcul thermique.

L'ITE aura les caractéristiques suivantes :

- Couche de calage
 - En cas de désaffleurements importants > à 1 cm, réalisation d'un ragréage localisé ou un dressage général du support (cf au DTU 26.1)
- Couche de base
 - Type StoLevell Uni
- Isolant cas général
 - Mise en place des panneaux de laine de bois de type STOTHERM WOOD 2 ou équivalent, pour une résistance thermique R=4.5 m².K/W.
 - Utilisation des chevilles Sto-Cheville STRU 2 G (pas de montage à cœur) ou tout autre cheville visée par le DTA.
- Isolant sur tableaux et voussures
 - Mise en place des panneaux de PSE de type STO PRONTO ou équivalent.
- Armatures
 - Mise en place des armatures normales type Sto-Fibre de verre pour le cas général.
 - Mise en place d'une armature Sto-Fibre de Verre de blindage pour les les façades du Rdc.
- Revêtement de finition
 - Couche d'impression recevant une couche de finition par enduit minéral
 - Teinte au choix de l'architecte sur présentation d'échantillon
- Appuis de fenêtres
 - Appuis complets de fenêtres de type STODECO Frame F / AF ou équivalent, fixés mécaniquement.
- Modénature
 - Bandeaux filants de type STODECO Line F ou équivalent, fixés mécaniquement, en continuité et parfait alignement avec les appuis de fenêtre STODECO Frame F. Dimension identique
- Sous faces volets roulants
 - Les coffres de volets roulants du lot 05 seront intégrés dans l'épaisseur de l'ITE. Prévoir plaque support d'enduit au droit du volet roulant, y compris sujétion de fixation du profil STODECO Line F. Détail à voir en synthèse avec le lot 5 menuiserie extérieur.
 - Sous-face du volet roulant amovible en tôle thermolaquée au lot 05.

La mise en œuvre comprendra la pose d'accessoires nécessaires à la réalisation de l'ITE comprenant tous les accessoires de pose conformément à l'avis technique pour une parfaite finition des travaux.

Localisation :

Selon façades et coupes de détail Architecte

Prix :

Façades au m².

Face intérieure des acrotères au m².

Façades dans les combles au m².

Façades du puits de lumière de la cuisine au m².

Art. 1. 5 - ITE - Bardage bois ventilé sur isolant en laine de bois

Description :

Fourniture et pose d'un bardage à lame de bois de MELEZE posé sur ITE, avec lame d'air ventilée.

La prestation comprend :

- L'utilisation d'un bois « Eco-certifié » selon le référentiel PEFC ou FCS
- Employer des bois dont les essences, le choix et les caractéristiques sont conformes aux prescriptions des normes NF P 23.305 et NF B 52.510.
- La fixation déportée sur maçonnerie par équerres métalliques en acier galvanisé de type ISOLCO de chez ETANCO ou équivalent,
- Ossature et contre ossature bois support de bardage formant lame d'air ventilée, fixées sur les équerres métalliques ci-avant
- L'isolation thermique en laine de bois en panneaux semi-rigides certifié ACERMI fixés sur la structure par des chevilles étoilées. L'isolant mis en place aura une résistance thermique → 4.5 m² K/W.
- Une membrane pare pluie respirant PARE-PLUIE RESPIRANT DEL VENT de type Delta Vent N de chez DELTA DORKEN ou similaire, membrane bicouche très résistante à la rupture et à l'abrasion, perméable à la vapeur d'eau et résistante aux UV,
- Le respect de la lame d'air de 2 cm entre l'isolant et le bardage bois qui sera réalisé avec :
 - Mise en œuvre d'une ossature composée de tasseau en bois raboté de 45 x 45 mm en pin massif :
 - De classe 4,
 - Raboté 4 faces, arêtes arrondies
 - Marquage CE
 - Hygrométrie inférieure à 18% avant rabotage
 - Bardage en bois de MELEZE
 - Classe d'emploi 3b
 - Classement feu M3
 - Traitement anti fongicides
 - Finition
 - o Traitement autoclave saturateur et ignifuge
 - o au choix de l'architecte

Compris les profils en tôles thermolaquées de couleurs au choix de l'architecte :

- Bavette d'appui de fenêtre avec oreilles en relevé
- Habillage extérieur du tableau
- Larmier pour finition du bardage en linteau
- Sous-face du volet roulant amovible en tôle thermolaquée prévu au lot 05.
- Y compris toutes sujétions d'étanchéité au droit de l'habillage d'embrasure au présent lot
- Profil de départ avec grille de ventilation « anti-rongeur » en partie basse
- Profil de finition en tête
- Les accessoires nécessaires à la réalisation des jeux fonctionnels du bardage, verticaux et horizontaux réalisés en jeux creux, bavette de recouvrement de la lame d'air en acier si nécessité.
- Profils de finitions, profils pour joints de dilatation, etc. ...

Des tests d'arrachements seront réalisés par l'entreprise titulaire du présent lot, dans le cadre de ses travaux.

Localisation :

Selon façades et coupes de détail Architecte

y compris habillages de tableaux et linteaux soit en tôle thermolaquée soit en bardage mélèze selon détails architecte

Prix :

Au m².

Habillage de linteaux et tableaux au ml.

Art. 1. 6 - Bardage bois sur maçonnerie enduite

Description :

Fourniture et pose d'un bardage à lame de bois de MELEZE posé sur maçonnerie enduite. La prestation comprend :

- L'utilisation d'un bois « Eco-certifié » selon le référentiel PEFC ou FCS
- Employer des bois dont les essences, le choix et les caractéristiques sont conformes aux prescriptions des normes NF P 23.305 et NF B 52.510.
- La fixation par équerres métalliques en acier galvanisé de type ISOLCO de chez ETANCO ou équivalent,
- Les ossatures bois complémentaires fixées sur les équerres métalliques
- Une membrane pare pluie respirant PARE-PLUIE RESPIRANT DEL VENT de type Delta Vent N de chez DELTA DORKEN ou similaire, membrane bicouche très résistant à la rupture et à l'abrasion, perméable à la vapeur d'eau et résistant aux UV,
- Mise en œuvre d'une ossature composée de tasseau en bois raboté de 45 x 45 mm en pin massif :
 - De classe 4,
 - Raboté 4 faces, arêtes arrondies
 - Marquage CE
 - Hygrométrie inférieure à 18% avant rabotage
- Bardage en bois de MELEZE
 - Classe d'emploi 3b
 - Classement feu M3
 - Traitement anti fongicides
 - Finition → au choix de l'architecte

Compris les profils en tôles thermolaquées de couleurs au choix de l'architecte :

- Profil de départ en partie basse
- Profil de finition en tête
- Les accessoires nécessaires à la réalisation des jeux fonctionnels du bardage, verticaux et horizontaux réalisés en jeux creux, bavette en acier si nécessité.
- Profils de finitions, profils pour joints de dilatation, etc. ...

Des tests d'arrachements seront réalisés par l'entreprise titulaire du présent lot, dans le cadre de ses travaux.

Localisation :

Suivant plans et détails architecte A35

Prix :

Au m².

Art. 1. 7 - Dispositif anti-franchissement intégré à la façade bardage bois

Description :

Fourniture et pose d'un dispositif anti-franchissement constitué :

- De chevrons mélèze 45x50mm finition dito bardage, nu extérieur calé sur le nu extérieur bardage
- Montés sur un cadre acier thermolaqué fixé en imposte sous bardage et latéralement en 2 points
- Fixations inviolables
- Coupes d'onglet en pied et en tête des chevrons
- Compris protection en tête par larmier tôle thermolaqué

Localisation :

Devant les fenêtres des appartements d'autonomie au RDC.

Prix
Au m².

Art. 1. 8 - Isolation et habillage en tôle thermolaquée des poteaux entre fenêtre

Description :

Fourniture et pose d'un ITE mince au droit des trumeaux, revêtu d'un habillage en tôle thermolaquée, RAL au choix architecte.

Ycis raccord entre les coffres de volets roulants, par un habillage de sous-face.

Localisation :

Concerne les trumeaux entre châssis ME 1.01 / 1.02 / 2.02 / 2.03

Prix :
Au m².

Art. 1. 9 - Habillage de façades par chevrons mélèze

Description :

Fourniture et pose des chevrons mélèze sur les façades du bâtiment annexe

- Dimension 60x80mm, hauteur 2.50m
- Coupe d'onglet des chevrons en pied et en tête
- Finition dito bardage de façade avec saturateur + finition ignifuge en autoclave
- Pose sur support enduit sur maçonnerie réalisé par le lot 02 GO :
 - Pose des chevrons avec minimum 3 points de fixations par l'intermédiaire d'entretoises pour décoller le chevron du support
- Pose sur structure mise en place par le lot 08 Serrurerie :
 - Pose des chevrons avec minimum 3 points de fixations
 - Sur structure tubulaire, poteaux et traverses en acier galvanisé, fixé par platines sur le mur bahut, réalisé et posé par le lot 08 Serrurerie - SE 0.16
 - Percement prévu par le serrurier pour fixation des chevrons par le présent lot
 - Synthèse à prévoir en amont avec le serrurier
 - Alignement nu extérieur des chevrons à prévoir pour l'ensemble des façades

Localisation :

Selon Plans Architecte et détails A33-Détails sur bâtiment annexe

Prix :
Au m².

Art. 1. 10 - Couvertines sur acrotères

Description :

Fourniture et pose de couvertines en tôles d'aluminium thermolaqué de couleur au choix de l'architecte y compris toutes sujétions de pose avec pente dirigée vers l'intérieur.

Les couvertines seront de largeur suffisante pour venir couvrir toute la largeur correspondant à l'ITE+habillage+structure+isolation côté intérieur des acrotères.

Localisation :

Selon plan Architecte

Prix :
Au ml.

Art. 1. 11 - Couvertines sur JD file 3/3'

Description :

Fourniture et pose de couvertines en tôles d'aluminium thermolaqué de couleur au choix de l'architecte y compris toutes sujétions de pose avec 2 pentes, dirigées l'une vers la terrasse neuve et l'autre vers la terrasse existants.

Localisation :

Selon plan Architecte

Prix :

Au ml.

Art. 1. 12 - Joints de dilatation verticaux

Description :

Réalisation des joints de dilation de façon que ceux-ci présentent des arrêtes nettes, rectilignes et parallèles.

La mise en place d'un fond de joint.

La réalisation d'un joint d'étanchéité en joint souple (en retrait) de première catégorie.

Profil en aluminium de Joints de dilatation (Profil et largeur adapté au joint) avec clips de fixation (COUVRENEUF).

Localisation :

Selon plan Architect

Prix :

Au ml.

Art. 1. 13 - Peinture type Hydro- pliolite

Description :

Réalisation d'une peinture hydro-pliolite de type PANCRYTEX de LA SEIGNEURIE ou équivalent.

La prestation comprend :

- La préparation des surfaces à peindre.
- La mise en œuvre des produits selon les préconisations du fabricant.
- Le traitement des fissures (à ouvrir, si nécessaire), avec un mastic de 1 ère catégorie SNJF (classe 12.5P selon NF P 85-210 DTU 44.1) et/ou avec FIBACRYL.
- La peinture d'impression de type PANCRYTEX dilué à 10%.
- La peinture de finition de type PANCRYTEX

Localisation :

Local OM et le local 2 roues et ensemble des pieds de façades non revêtus d'un isolant.

Prix :

Au m².

Art. 1. 14 - Lasure sur béton

Description :

La réalisation d'une lasure minérale (incolore et mate, à définir avec l'architecte) non filmogène de type Design Concretal de chez KEIM ou équivalent :

- Lasure minérale à base d'un double liant so-silicate, conforme à la norme FDT 30808 Famille 1 – Classe 1b1 (parts organiques < à 5%)
- Résistance à la diffusion de vapeur d'eau $S_d = 0.02$ m

La prestation comprend :

- La réalisation des échantillons et/ou surfaces témoins (surface minimum 1 m²)
- Le respect des préconisations selon les fiches techniques du fabricant.
- Les protections des ouvrages contigus,
- Les travaux de préparation de surfaces pour les ouvrages neufs,
- Les travaux préparatoires sur ouvrages existants qui consistent à éliminer :
 - Le lavage à l'eau chaude (40°, environ) basse pression ou moyenne pression selon l'état des façades. Si nécessaire l'entreprise emploiera un détergent non agressif (à faire approuver préalablement) et mise en place d'un ouvrage pour la récupération des eaux de lavage pour traitement préalable avant évacuation.
 - Le décapage des vernis et peintures existantes par application d'un décapant en gel de type DECAP 200DB (biodégradable)
 - La purge des façades de tous éléments n'ayant aucune utilité tels que : crochets, pattes de scellement, chevilles, etc....

- Le piochage des parties dégradées, épaufrures et réparations de celles-ci (traitement des armatures au SIKATOP 108 ARMATEC et mortier résine SOKATOP 122 F Réparation ou équivalent).
- L'application d'une couche d'impression « Fixatif Concretal » pour la régulation de l'absorption des fonds.
- L'application de deux couches de lasure « Lasure minérale Concretal, d'aspect et de couleur à déterminer. Les couches seront diluées avec le Fixatif Concretal en fonction de la transparence souhaitée et arrêtée selon l'échantillon accepté.

Localisation :

Selon plans architecte.

Ouvrages existants : mur bahuts sous clôtures, mur de l'escalier d'accès au SS

Ouvrages neufs ; murets des rampes, murs du bâtiment d'entrée (toutes les faces avec béton visible), assise file 6.

Prix :

Au m²

Art. 1. 15 - Nettoyage des piliers brique

Description :

Le lavage à l'eau chaude (40°, environ) basse pression ou moyenne pression selon l'état des parements. Si nécessaire l'entreprise emploiera un détergent non agressif (à faire approuver préalablement) et mise en place d'un ouvrage pour la récupération des eaux de lavage pour traitement préalable avant évacuation.

Localisation :

Selon plans architecte.

Prix :

A l'ensemble.

CHAPITRE 2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX - VARIANTE

Art. 2. 1 - VARIANTE 2- ITE avec isolant en laine minérale

Description

En remplacement de la laine de bois prévue pour l'isolation des façades du bâtiment existant (art 1.4), l'isolant sera en laine minérale pour une ITE de type STO MINERAL ou équivalent.

Localisation :

Selon plan Architecte

Prix :

Au m².

Art. 2. 2 - VARIANTE 3- plafonds suspendus extérieurs

Description

En remplacement des plafonds de type PREGYWAB décrits à l'article 1.13 du lot 06, fourniture et mise en œuvre de plafonds suspendus en lames de bois dito bardage réalisé au lot 04 avec :

- Mise en œuvre d'une ossature composée de tasseau en bois raboté de 45 x 45 mm en pin massif :
 - De classe 4,
 - Raboté 4 faces, arêtes arrondies
 - Marquage CE
 - Hygrométrie inférieure à 18% avant rabotage
- Bardage en bois de MELEZE
 - Classe d'emploi 3b
 - Classement feu M3
 - Traitement anti fongicides
 - Finition □ saturateur + finition ignifuge en autoclave – Teinte au choix architecte
 - Y cis les découpes nécessaires pour incorporation des luminaires par l'électricien

Localisation :

Selon plan Architecte

Prix :

au m².